



CONGES PAYES COMMENT ME LES FAIRE PAYER

Par **lulu2b**, le **29/01/2013** à **16:52**

Bonjour, voilà mon souci : depuis novembre 2007, je suis associée et salariée d'une SARL. De novembre 2007 à octobre 2010, je n'avais que le statut de salariée associée et depuis octobre 2010 je suis gérante en plus d'être salariée et associée.

Durant 5 ans je n'ai pris que 4 semaines de mes congés payés car je ne pouvais pas m'absenter et ma société étant en difficulté, je ne me les suis pas fait payer. aujourd'hui je compte démissionner de mon poste de gérante et de mon poste de salariée et associée. Puis-je me faire payer tous ces congés payés que je n'ai jamais pris et si oui de quelle manière ?

Merci de vos réponses, je suis un peu perdue.

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **17:14**

Bonjour,

Normalement, les congés payés sont faits pour être pris et pas pour être indemnisés si vous n'avez pas été formellement empêchée de les prendre...